

Communiqué de la FSSP – Décret de la Congrégation pour les évêques

Publié le 24 janvier 2009 · 2 min de lecture



Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

Fribourg (Suisse), le samedi 24 janvier 2009

La Congrégation pour les Évêques ayant rendu public aujourd'hui le décret levant l'excommunication déclarée en 1988 à l'encontre des quatre évêques ordonnés sans mandat pontifical par Mgr Lefebvre, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre tient à exprimer sa joie devant ce nouveau pas franchi vers l'unité.

Depuis sa fondation, la Fraternité Saint-Pierre n'a cessé de témoigner de son double attachement au Siège de Pierre et à la Tradition de l'Église, priant constamment pour qu'une réconciliation puisse se réaliser entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X.

Aujourd'hui la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre s'unit pleinement au désir du Saint-Siège en souhaitant « *que ce pas soit suivi sans tarder de la pleine communion avec l'Église de toute la Fraternité Saint- Pie X, en témoignage d'une vraie fidélité et d'une vraie reconnaissance du Magistère et de l'autorité du Pape par la preuve de l'unité visible* ». (Décret de la Congrégation pour les Évêques du 21 janvier 2009)

La Fraternité Saint-Pierre tient à exprimer sa profonde gratitude au Souverain Pontife. Elle voit dans son geste magnanime un appel à l'unité de tous les catholiques pour étendre dans le monde, face à toutes les contradictions du temps, le Règne du Christ.

Source : laportelatine.org/actualite/communiquede-la-fssp-decret-de-la-congregation-pour-les-eveques

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France